ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

LETTRE D'INFORMATION EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2020-2021

I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive
II. La rentrée en éducation physique et sportive dans le contexte COVID
III. Actualités 2020-2021
IV. L'EPS, une place affirmée dans le cadre de la politique éducative
V. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS
VI. Bilans 2019-2020 et perspectives pour l'année 2020-2021
VII. Quelques repères pour l'année 2020-2021

I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Les IA-IPR EPS de l'académie :

Patrick CHAVEY patrick.chavey@ac-besancon.fr	Catherine DODANE catherine.dodane@ac-besancon.fr

Nous serons accompagnés cette année par les chargés de missions auprès des IA-IPR dont les noms et les missions spécifiques figurent ci-dessous:

Agnès RONGEOT	agnes.rongeot@ac-besancon.fr	Dossier « examens » Coordination DEC Visites et réunions équipes cadre PPCR
François VERAIN-BRUOT	francois.verain-bruot@ac-besancon.fr	Dossier « formation » Coordination DIFOR Formation concours agrégation. Dossier Sécurité et APPN Visites et réunions équipes cadre PPCR
Fabien DETALLE	fabien.detalle@ac-besancon.fr	Dossier « Génération 2024 » Visites et réunions équipes cadre PPCR
Marc AMIOTTE-SUCHET	marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	IAN Groupe académique « numérique » - Formation DIFOR et DANE « numérique »
Emmanuelle DE PIZZOL	emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr	FA (formatrice académique) ESPE Formation concours du CAPEPS interne -
Sandrine AMIOTTE-SUCHET	sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr	Dossier suivi des agents contractuels Visites et réunions équipes cadre PPCR Formation secteur et concours CAPEPS interne.
Laetitia CHAUVEY	laetitia.chauvey@ac-besancon.fr	WEBMESTRE Groupe académique « numérique » - Formation DIFOR et DANE « numérique » Groupe santé
Anne BONNARD	anne.bonnard@ac-besancon.fr	FA (formatrice académique) ESPE

II. La rentrée en éducation physique et sportive dans le contexte COVID

Depuis plusieurs mois se sont enchaînés différentes périodes, où un élan collectif a permis de continuer à enseigner et faire apprendre dans le cadre d'une expérience inédite et singulière de pandémie. L'inspection pédagogique régionale d'Éducation Physique et Sportive (EPS)a salué vos prises d'initiatives et les actions menées par les équipes dans les établissements scolaires, diffusé les ressources produites pour que collectivement nous puissions nous adapter aux contraintes successives et nous inspirer mutuellement.

Force est de constater que l'épidémie n'est pas terminée et que la rentrée se déroule dans des conditions très particulières. Pour des raisons de justice sociale et de continuité des apprentissages, il est primordial que tous les élèves retrouvent le chemin de l'école.

Les grands principes en EPS qui président à cette rentrée figurent dans le protocole sanitaire publié le 26 aout 2020 complété par la fiche repères portant plus particulièrement sur la reprise en EPS du 28 août 2020.
Ces documents ont été adressés avant la rentrée aux établissements et aux enseignants afin de permettre aux équipes de proposer en accord avec le chef d'établissement, des ajustements des projets pédagogiques, pour s'inscrire dans le respect des précautions sanitaires.

Fort de la mobilisation et adaptations professionnelles vécues au cours des périodes du troisième trimestre 2019-2020, nous devons continuer à analyser les contextes de pratiques et choisir des organisations à l'aune de l'objectif visé qui est la reprise de l'EPS et de l'activité physique pour tous les élèves (dont l'association sportive pour les élèves volontaires). La rentrée doit donc être progressive et adaptée, mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels. Les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique aux prescriptions du protocole sanitaire national, déclinées dans les contextes d'établissements, en lien avec l'équipe de direction. Les programmes de la discipline permettent cette réflexion et adaptation.

A la lumière des différents documents nationaux, que nous avons publiés sur le site (plus particulièrement la fiche « Rentrée 2020-Repères pour la reprise de l'éducation physique et sportive en contexte de COVID » et les fiches orientations et recommandations de l'IGÉSR concernant le collège, le lycée et la voie professionnelle), nous mettons en exergue les points suivants :

Pour rappel, les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, précisent :
« En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique. Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas ».

- Les gestes barrières sont à respecter et doivent faire l'objet d'explications pour accompagner les élèves.

- Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. En revanche lorsque les élèves participent à des activités connexes à la stricte pratique sans engagement physique avéré (observation, arbitrage, élèves inaptes, aide à la pratique de l'autre…) les règles de distanciation s'imposent, voire le port du masque selon l'activité ou le rôle attribué à l'élève.

- Les pratiques en extérieur sont à privilégier.

- Aucune activité physique sportive artistique n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs, cependant une attention particulière peut être portée aux règles de distanciation (en gymnase comme en extérieur), par un traitement didactique et pédagogique approprié.

- En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillés. Elles peuvent être planifiées ultérieurement en fonction des contraintes locales en matière d'installations, permettant ainsi de sécuriser dans un premier temps les enseignants, les élèves et leurs familles; elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard dans l'année, en fonction des évolutions de la situation sanitaire.

- Plus spécifiquement pour les classes d'examens, les adaptions possibles permettent d'envisager la programmation d'activités différentes au regard des installations disponibles localement.

- Les offres de certification peuvent et doivent s'adapter à ces orientations, sans aucune urgence à organiser le premier contrôle en cours de formation ; ceci n'empêche pas d'évaluer (et noter) les élèves sur leurs apprentissages.

- L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.

C'est donc bien localement, au regard du contexte et son évolution que les propositions doivent être élaborées avec les chefs d'établissement, en toute connaissance des organisations, des contingences matérielles et des ressources disponibles.

Prendre le temps d'une évaluation diagnostique, remettre au centre l'idée du collectif, aborder et entrer dans de véritables apprentissages liés aux programmes en dépassant la simple « remise en forme » des élèves, sont autant de points qui questionnement légitimement les procédures pédagogiques. Cependant, l'accompagnement nécessaire des élèves pour pratiquer et vivre leur scolarité sereinement, leur retour dans les établissements en confiance, et la proposition d'une pratique source de plaisir et partage sont des principes qui peuvent contribuer également à enrichir l'offre de formation.

Pour le fonctionnement des associations sportives et notamment le rôle important qu'elles peuvent jouer sur la question de la reprise d'activité physique et sportive de nos élèves, les recommandations s'avèrent identiques. Le choix diffusé par nos collègues, cadres du service régional de l'UNSS concernant la configuration 3 (fonctionnement en intramuros jusqu'en fin septembre), ainsi que le challenge proposé s'avère une réponse et une opportunité en toute complémentarité avec l'enseignement obligatoire.

Les sections sportives scolaires, sous la responsabilité des chefs d'établissement, peuvent également ou ont déjà débuté leur activité dans le cadre de leur partenariat. Le rôle des coordonnateurs devient ici essentiel, notamment dans la mise en cohérence des modalités de fonctionnement de la section sportive scolaire en fonction des règles sanitaires de l'établissement et des règles plus spécifiques relatives à la pratique de telle ou telle activité sportive. L'élève, les parents trouveront dans cette cohérence un apaisement nécessaire au projet éducatif, scolaire et sportif. La même démarche est incontournable pour les pôles.

La situation pouvant être évolutive, nous restons à votre disposition sur ces sujets ou saurons communiquer en note d'informations, au besoin, auprès des chefs d'établissement.

Sur le site EPS de l'Académie, une rubrique spécifique est consacrée à cette thématique :
http://eps.ac-besancon.fr/?cat=118

III. Actualités 2020-2021

A) Les réformes en cours

Les réformes en cours concernent les lycées d'enseignements généraux et technologiques ainsi que les lycées de la voie professionnelle. Après la publication des textes concernant le baccalauréat général et technologique en 2019, ce début d'année a vu la publication des textes certificatifs concernant l'examen du C.A.P. et nous aurons au cours de l'année scolaire la publication des textes relatifs au baccalauréat professionnel. Ce sera alors l'ensemble du parcours de formation de l'élève de l'école primaire à la fin du lycée, ainsi que les modalités de certification qui auront été refondées.

L'inspection pédagogique régionale s'est engagée aux côtés des équipes, dans un accompagnement structuré autour de formations institutionnelles, et de la mise en place de groupes de travail producteurs de ressources. Toutes les productions sont consultables sur notre site académique. Nous tenons ici à remercier chacune et chacun des participants à ces groupes de travail qui contribuent à faire vivre et à enrichir la réflexion collective en académie. Cet accompagnement se poursuivra cette année, il devra sans doute s'adapter à la situation sanitaire, se réinventer dans ses formes, mais l'inspection pédagogique régionale souhaite, comme elle l'a toujours fait, être au côté des équipes.

Les groupes de travail poursuivront leur réflexion, des journées de formation institutionnelles seront organisées et nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service des élèves de vos établissements.

Vous trouverez les liens utiles vers les textes officiels et les ressources académiques dans la partie « examens » de cette lettre de rentrée.

B) Les organisations et partenariats en matière sportive

L'ensemble des dispositifs institutionnels labellisés dans l'académie témoigne d'un dynamisme remarquable (sections sportives scolaires, Lycées d'Accueil de l'Excellence Sportive LAES, établissements labellisés « Génération 2024 », pôles). Ces dispositifs mobilisent des acteurs internes et externes dans le cadre des projets d'établissements, attachés à la transmission des valeurs éducatives et citoyennes du sport, concentrée autour d'une pratique physique et sportive particulière et choisie. En particulier et par l'activité des coordonnateurs ou pilotes des dispositifs, la recherche de cohérence dans le fonctionnement s'avère nécessaire en cette période, également marquée par l'organisation d'un ministère éducation nationale jeunesse et sport.

La labellisation des établissements en matière de dispositifs sportifs reste plus que jamais d'actualité et représente autant de voies à emprunter pour les établissements scolaires, valorisant ainsi l'engagement des élèves tout en leur donnant un cadre d'expression et de développement de leurs passions. La transmission des valeurs de l'École trouve, à travers ces différents dispositifs, un espace d'expérience partagé, laissant libre court à la créativité des professionnels engagés, source de relations riches et positives entre des acteurs pluriels et partenaires du projet éducatif et sportif.

L'équipe d'appui auprès de l'inspection pédagogique régionale reste identique à celle de l'année dernière :
Didier CATY (coordonnateur académique LAES) didier.caty@ac-besancon.fr
Jean-Christophe GEORGET aidé par Stéphane BARBAT (coordonnateur académique sections sportives scolaires) j.christop.georget@ac-besancon.fr
Fabien DETALLE(coordonnateur académique « Génération 2024 ») aidé par Anne BONNARD (suivi de la classe Pierre de Coubertin et Alice Milliat) fabien.detalle@ac-besancon.fr

IV. L'EPS, une place affirmée dans le cadre de la politique éducative

La circulaire de rentrée 2020 publiée le 10 juillet affirme quatre priorités qui devront être poursuivies tout au long de l'année 2020-2021, renforçant nos engagements et mobilisations individuelles ou collectives :

- protéger la santé des élèves et des personnels,
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau,
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers,
- transmettre les valeurs civiques.

Elle met également en avant que *« L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de ces priorités »*.

Chacune de ces priorités résonne effectivement très fort dans notre discipline et doit guider la réflexion collective des équipes. Elles doivent prendre vie localement dans les projets d'EPS des établissements, les projets de classe, ainsi que dans les différents dispositifs y compris les dispositifs sportifs et le sport scolaire.

A) La santé des élèves et des personnels

En cette période de reprise dans le contexte COVID, la priorité est bien sûr le respect du protocole sanitaire donc la protection de tous, au quotidien, et à très court terme. Cela ne doit pas nous faire oublier cependant qu'un des objectifs de l'EPS est le développement de tous les facteurs de la santé. Cela pourra être porté en établissement dans le cadre, d'une reprise progressive de l'activité en EPS et à l'AS, de la participation des enseignants d'EPS à la logique du parcours santé, et au développement des compétences des élèves dans ce domaine dans toutes les activités.

B) L'esprit d'équipe

Cette seconde priorité renvoie tant les enseignants que les élèves à l'idée de travailler et d'apprendre ensemble. Pour les enseignants d'EPS, il est important que le travail collectif d'élaboration de contenus, de partage de pratique, concoure au développement professionnel de tous mais qu'il soit également un espace d'aide, de soutien permettant à chacun de trouver un sens et une qualité de vie dans son métier. Pour les élèves, privés durant des mois d'apprendre ensemble, il est primordial que revienne cette opportunité de faire vivre au cœur des apprentissages l'entraide, la solidarité, l'élaboration communes de stratégies, de solutions à des problèmes moteurs. Nous encourageons les enseignants d'EPS à faire vivre à leurs élèves des modalités d'apprentissages variées, innovantes, à promouvoir la réflexion collective afin que chacun puisse consolider ses apprentissages.

C) Assurer l'inclusion de tous les enfants à besoins particuliers

L'éducation physique et sportive a les moyens et l'ambition de proposer à tous les élèves des parcours de formation cohérents et inclusifs. Une attention particulière doit continuer à être portée aux élèves à besoins spécifiques.

Les enseignants d'EPS se mobilisent d'ores et déjà et mettent leurs compétences professionnelles au service de l'accueil de tous (élèves de SEGPA, d'ULIS, PAI, PPS…) tout au long de la scolarité. Les inclusions dans les activités habituelles des classes, des propositions concrètes afin de lutter contre les inaptitudes, l'élaboration de référentiels adaptés pour la certification, la participation à l'association sportive et aux rencontres du sport scolaire constituent des pistes, déjà activées par les équipes, mais qui nécessitent vigilance et consolidations certaines dans le contexte actuel. La recherche de solutions pour faire que les différences deviennent source de richesse, certes parfois complexes, enrichit sans aucun doute la réflexion et le développement professionnel, tout en faisant vivre les valeurs d'entraide, de solidarité et de fraternité.

D) Transmettre les valeurs civiques

Le sens du projet républicain doit être un objectif partagé des différents enseignements. Le respect du principe de laïcité est essentiel pour la formation des élèves et la vie collective. Chaque membre de la communauté éducative concourt à rendre les principes de laïcité, d'égalité, visibles et explicites. Les enseignants d'EPS, au regard du contexte particulier de l'enseignement d'EPS, peuvent promouvoir à chaque instant ces valeurs, au moyen de projets innovants, de travail collaboratif avec d'autres disciplines et de traitements didactiques et pédagogiques, les mettant en lumière.

V. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS

Les valeurs partagées dans les priorités énoncées ci-dessus doivent se décliner localement, dans le contexte particulier d'un établissement et de ses nombreuses spécificités. Cela ne peut se faire en dehors d'un travail collectif de conception et de formalisation, qui reste essentiel. Il contribue à la cohérence de la discipline, à sa compréhension par les familles et les élèves. Cette culture commune en EPS au sein d'un établissement nécessite la formalisation de projets, pour lesquels nous nous permettons de rappeler les attentes de l'inspection pédagogique régionale.

A) Le projet pédagogique EPS

Il est conçu comme un outil professionnel collectif, tenant compte des choix opérés dans l'établissement et s'affirme comme force de proposition pour rendre lisible des objectifs éducatifs clairement identifiés et partagés.

Après une analyse détaillée du contexte spécifique de l'EPLE et des publics qui le fréquente, Il pose les enjeux éducatifs, précise les effets attendus, construit une fluidité du parcours de formation de l'élève. Inscrit dans une cohérence avec les objectifs du projet d'établissement et d'association sportive, il intègre plus largement toutes les actions ou dispositifs liés à l'EPS, visant à répondre à la diversité des élèves dans un établissement scolaire : enseignement et contrôles adaptés, sections sportives scolaires, enseignement optionnel, lycée d'accueil d'excellence sportive…
Il est un outil de positionnement, de dialogue et de communication de la discipline.

Au collège, le projet pédagogique EPS a pour vocation de préciser les choix disciplinaires permettant à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de cycle 3 et de fin de cycle 4. Ainsi, il rend lisible la contribution de l'EPS à la maîtrise des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances de compétences et de culture (S4C), et précise les modalités qui en permettent la validation. Ces modalités d'évaluation et de validation précisent les indicateurs permettant de renseigner du degré d'acquisition des compétences enseignées dans les APSA retenues.

Dans les lycées généraux et technologiques et dans la voie professionnelle, **l'actualisation des projets pédagogiques s'avère nécessaire pour une mise en œuvre conforme aux nouveaux programmes d'EPS (voie GT et voie professionnelle).** Au-delà de l'intérêt de formaliser pour une équipe disciplinaire ses choix en matière de politique éducative, ce projet permet d'expliciter les intentions éducatives visées, de les planifier sur l'ensemble des parcours de formation proposés pour permettre à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de lycée et lycée professionnelle (AFL et AFLP).

Nous rappelons la nécessité d'une conception/construction collective de référentiels d'évaluation pour les contrôles en cours de formation.

B) Les projets de classe

C'est d'abord au cœur de la classe que se jouent les progrès et la réussite de chaque élève. Chaque enseignant doit développer des stratégies d'enseignement au service d'une démarche d'apprentissage active de l'élève. **Si le cadre collectif est le garant d'une cohérence du parcours de formation de l'élève, chaque enseignant met en œuvre des gestes professionnels choisis et adaptés à ses classes dans les domaines de la conception, du diagnostic, de la régulation des apprentissages et de l'évaluation.**
C'est donc bien dans une mise en relation entre des intentions éducatives prioritaires et les acquisitions motrices que s'opérationnalise, au regard du public concerné, le projet de classe, élément incontournable et constitutif de l'analyse et de la réflexion professionnelle.

L'intégration des outils numériques au cœur de la leçon comme vecteur du développement des compétences doit favoriser la réussite de tous les élèves. Elle s'avère un outil d'accompagnement et d'explicitation du progrès de tous et de chacun.
Les collectivités dotent de plus en plus les établissements d'outils numériques et chaque enseignant pourra encore cette année bénéficier de formations spécifiques pour prendre en main, utiliser et faire utiliser ces outils qui doivent aujourd'hui faire partie intégrante de l'environnement éducatif de tous les élèves.

C) Les outils académiques de communication

Le site académique :

Durant les périodes de confinement et de reprise de l'activité, le site EPS de l'académie a été un vecteur d'informations et de communication incontournable au service de la profession. Entièrement repensé au cours de l'année écoulée, il sera encore un moyen privilégié de transmission d'informations, mais il doit aussi devenir un espace de partage et d'échange.
Nous remercions Marc AMIOTTE-SUCHET et Laetitia CHAUVEY qui portent au quotidien pour l'inspection pédagogique régionale cette évolution. N'hésitez pas à leur faire part de vos projets, des outils que vous avez conçus ou utilisés qui pourraient enrichir les pratiques au sein des établissements.

Le site EPS est régulièrement tenu à jour, notamment sur la réforme du lycée. http://eps.ac-besancon.fr/?cat=74 avec la publication des travaux de la commission lycée : http://eps.ac-besancon.fr/?cat=105 et il est toujours possible de s'abonner à différentes rubriques pour recevoir directement les dernières publications (Flux RSS) : http://eps.ac-besancon.fr/?p=167

EPS en ligne :

L'application « EPSenligne » est un outil essentiel de communication avec l'inspection pédagogique régionale d'EPS.

En effet, la situation sanitaire nous contraint à une grande réactivité et à une communication parfois ciblée. Seul EPS en ligne permet à l'heure actuelle à l'inspection pédagogique régionale EPS de connaitre les enseignants coordonnateurs, ou d'identifier les EPLE fréquentant une installation particulière. L'épidémie actuelle met en lumière la complexité de la communication, c'est pourquoi, dans l'intérêt des équipes, qui pourront ainsi ajuster leurs organisations, l'inspection pédagogique régionale tient à ce que chacun **renseigne l'application, avant le**

12 Octobre 2020 délai de rigueur

Accessible depuis le site EPS de l'Académie (http://eps.ac-besancon.fr/?p=180) ou depuis votre espace PIA (https://pia.ac-besancon.fr/accueil/), en utilisant vos identifiants académiques, l'application vous permettra de renseigner le coordonnateur disciplinaire et de déposer les documents suivants (tous les formats de fichiers sont acceptés) :

- Projet d'EP
- Programmation
- EDT
- Projet d'AS
- Autres documents (Section sportive scolaire, savoir nager…)

Les fichiers déposés l'année précédente ont été archivés et restent accessibles pour les équipes.
Si vous rencontrez des difficultés avec cet outil, vous pouvez prendre contact avec Marc AMIOTTE-SUCHET marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr

Lien d'accès direct à l'application : https://applilocale.ac-besancon.fr/epsenligne/entites/etablissement

VI – Bilans 2019-2020 et perspectives 2020-2021

A) Les groupes académiques de réflexion et production de ressources

- **La « commission lycées »** réunit 20 enseignants exerçant en lycée général et technologique ou en lycée professionnel en charge de la validation des protocoles établissement pour les examens et de l'harmonisation des notes des candidats de l'académie. Cette commission a produit collectivement en 2019-2020 des ressources d'appui à la réflexion en établissement et aux journées de formation suite à la réforme du lycée, a conçu des exemples dans les champs d'apprentissages ainsi que les référentiels académiques. Le travail va se poursuivre cette année par l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme en voie professionnelle.

De manière générale, les différents groupes de travail ci-dessous ont comme vocation de produire des ressources à diffuser via le site, de concevoir collectivement des formats de formations afin d'accompagner les enseignants, en proximité (formation de secteurs notamment) au plus près des besoins exprimés et recensés.

- **Le « groupe de travail collèges-lycées-thématique de la santé »** sera constitué, dans la continuité des travaux des années précédentes, dans un souci de produire, diffuser des ressources interrogeant la discipline et le parcours éducatif de santé, en complément des ressources nationales.

- **Le groupe de travail « outils et environnement numérique en EPS »** sera constitué afin de poursuivre les mobilisations et mutualisations réalisées pendant la période de confinement. L'objectif sera de diffuser des ressources et de former les enseignants en proximité aux usages des outils numériques certes dans le champ disciplinaire mais également dans l'environnement numérique de l'établissement.
- Le groupe de travail « APPN, sécurité et pratiques pédagogiques » perdure et réunit 23 enseignants d'EPS en charge de formations (académiques et de secteur) et de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales.

- Le **groupe de travail « champ d'apprentissage 3 au lycée** » sera constitué afin de produire des ressources, en complément des ressources nationales et de former les enseignants dans le champ d'apprentissage 3.

Les ressources déjà produites par ces différents groupes sont diffusées et téléchargeables sur le site académique, discipline éducation physique et sportive.

B) La formation initiale

En 2019-2020, l'ensemble des professeurs stagiaires a finalisé son année par une titularisation dans le corps des professeurs d'EPS. Par ailleurs, les résultats au concours du CAPEPS-CAER externe ont été une belle réussite.

L'académie de Besançon accueille, cette année, 17 professeurs stagiaires en EPS en alternance (15 sont issus du CAPEPS externe, 2 du CAPEPS interne). La formation dispensée par l'INSPE vient compléter l'expérience en établissement scolaire. Le principe d'alternance prend alors tout son sens et s'avère une garantie de la réussite des professeurs stagiaires. Nous tenons à saluer cette efficacité collective, rendue possible grâce notamment au rôle et engagement des professeurs tuteurs et à l'investissement des établissements d'accueil.

Nous invitons donc, l'ensemble des équipes éducatives à contribuer pleinement à l'accueil et à la formation des futurs ou nouveaux personnels de l'éducation nationale (professeurs stagiaires à temps plein, professeurs stagiaires en alternance, étudiants en stage filé en master MEEF 1). Cette synergie est à l'origine de la consolidation progressive des compétences professionnelles des futurs fonctionnaires.

Les formations organisées conjointement par le rectorat et l'INSPE permettent aux professeurs tuteurs des étudiants de master MEEF 1 et professeurs stagiaires inscrits en master MEEF 2 de partager les expériences, de se former à la fonction d'accompagnant, et d'être informés sur les exigences et attentes du diplôme ou concours préparés.

L'accueil en établissements scolaires des étudiants inscrits en master MEEF 1 en EPS se déroulera, comme l'année dernière, en deux temps :

- un stage massé d'observation du lundi 2 novembre 2020 au jeudi 5 novembre 2020 inclus,
- un stage filé tous les lundis à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 1er février 2021 inclus.

A signaler que les étudiants en master MEEF 2 dits « spécifiques » (étudiants ayant déjà obtenu le master MEEF EPS 2 et souhaitant se présenter au concours session 2021) pourront encore cette année, bénéficier d'un stage en observation durant le mois de janvier en accompagnant les étudiants inscrits en master MEEF1 sur leur lieu de stage.

Une note d'informations sur le sujet de l'accueil des étudiants inscrits en master MEEF EPS 1 à destination des chefs d'établissement sera envoyée en fin de semaine afin de commencer la procédure de mise en stage.

C) L'animation pédagogique et la formation continue

La formation continue, que ce soit au niveau académique ou de secteur, constitue l'un des leviers de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels. Le Plan Académique de Formation (PAF) s'inscrit à la fois dans le cadre des évolutions actuelles du système éducatif et dans le contexte sanitaire propre à l'épidémie de COVID 19. Son contenu articule les enjeux nationaux, les priorités académiques arrêtées par le Recteur, les besoins identifiés par l'inspection pédagogique régionale et ceux exprimés par les professeurs ou les équipes au niveau des secteurs. La formation continue a pour objectif

- d'accompagner les priorités de la politique éducative : transmission des valeurs de la république, réforme du lycée et de la voie professionnelle,
- de développer des compétences communes et de favoriser les échanges de pratique professionnelle,
- soutenir les évolutions de carrières et les parcours professionnels,
- faire valoir auprès des professeurs les usages du numérique afin de développer des gestes professionnels prenant en compte les modalités d'enseignement en distanciel au service des apprentissages des élèves.

Bilan chiffré de l'animation pédagogique et de la formation continue (stages académiques et formations de secteur) 2019-2020.

La campagne de formation 2019-2020 a été fortement impactée par la période de confinement, tant pour les formations académiques que pour les formations de secteurs. Aussi, les éléments présentés ici ne reflètent que la période s'étendant de septembre 2019 à mars 2020.

- 4 journées institutionnelles ont été proposées pour l'accompagnement des équipes disciplinaires de lycées GT et de CFA et MFR,
- 62 journées ont été proposées dans le cadre de la formation continue de secteur et académique,
- Les journées de secteur dédiées à l'actualisation des référentiels de certification EPS en lycée n'ont pas pu se tenir mais l'accompagnement des équipes se poursuivra au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- 25 collègues ont bénéficié de la formation académique aux concours internes (35 journées de formation pour l'agrégation interne, CAPEPS et CAER interne) y compris dans la modalité à distance lors de la période de confinement. 5 collègues ont été lauréats d'un concours à la session 2020.

Le taux de présence est de 83% (toutes formations confondues). Il est demandé aux enseignants qui sont dans l'impossibilité d'assister à une formation de prévenir les services de la DIFOR par voie hiérarchique afin de permettre aux collègues de la liste d'attente de bénéficier des temps de formation organisés.

Les concours internes (CAPEPS et agrégation) contribuent à la formation des personnels. A ce titre, les enseignants désireux de se présenter à ces concours peuvent bénéficier d'une formation académique conséquente. (18 journées à destination de l'agrégation interne pour la préparation à l'admissibilité et 4 journées pour la préparation à l'admission, 5 journées pour le CAPEPS interne adossé à un suivi à distance)

Les informations relatives et les modalités d'inscription sont disponibles dans GAIA et sur le site EPS de l'académie. Certains stages, qui n'ont pu avoir lieu en 2019-2020, ont été reportés.

D) Les examens dans l'académie

Le contexte particulier de l'année 2019-2020 a vu la certification se dérouler en contrôle continu suivant une procédure totalement inédite. La saisie EPSNET n'ayant pas eu lieu dans les académies, il n'y aura pas pour l'année écoulée de rapport national des examens, et en l'absence de données académiques, il en va de même pour le rapport académique.

1 Le contrôle en cours de formation

Accompagnement des réformes en cours :

Les réformes en cours concernent les lycées d'enseignements généraux et technologiques ainsi que les lycées de la voie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les liens vers les programmes en cours, les informations et ressources disponibles sur le site Eduscol, les différents bulletins officiels et les ressources académiques publiées sur le site EPS.
Afin d'accompagner les équipes d'établissement dans la mise en œuvre locale de ces réformes, des journées de formation ont été programmées par l'inspection pédagogique régionale. Les documents supports de ces journées (voie GT et voie professionnelle) sont à votre disposition sur le site académique EPS.

Ressources SITE ACADEMIQUE EPS :
http://eps.ac-besancon.fr/?cat=96
Ressources Eduscol :
- Vers le bac 2021
http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html
-Transformer le lycée professionnel
https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html
BO du 19 juillet 2018 :
http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir- de-la-session-2021-de-l-examen.html
BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 :
Lien vers les programmes EPS de la voie générale et technologique ; enseignement commun et optionnel :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138123
BO spécial n°5 du 11 avril 2019 :
Lien vers les programmes EPS de la voie professionnelle Baccalauréat professionnel et CAP :
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140787
BO 31 du 30 juillet 2020
NOR : MENE2018678C – Circulaire du 17-7-2020
http://eps.ac-besancon.fr/?p=2311

Voie générale et technologique :

Rappel : **ATTENTION la date limite d'envoi des référentiels à la commission académique est fixée au**

Lundi 14 septembre 2020

Nous rappelons que cet envoi doit se faire à cette adresse : **ce.com-aca-lyc-eps@ac-besancon.fr**

La date de réunion de la commission de validation de ces référentiels est fixée **au mardi 29 septembre 2020.**

Voie professionnelle : l'examen du CAP session 2021

La circulaire du 17/07/2020 précise les modalités d'évaluation de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS) au CAP définies par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général à compter de la session 2021 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis. Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.

Elle se substitue, à compter de la session 2021 quant au CAP, aux dispositions et aux référentiels de l'annexe 2 de la circulaire n° 2018-029 du 26 février 2018 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

L'inspection pédagogique régionale organisera une journée de formation dans le courant du premier trimestre afin d'accompagner les équipes dans la construction des référentiels en contrôle en cours de formation pour l'examen du CAP qui devront parvenir à la commission académique lycées pour validation dès le début d'année 2021.

2. Le contrôle ponctuel

Le baccalauréat professionnel se déroulera suivant les modalités de la session 2020 en épreuves facultatives et en épreuves obligatoires.
Le baccalauréat général et technologique se déroulera suivant les nouvelles modalités précisées dans le BO du 3 octobre 2019
Via le lien ci-après vous aurez accès à l'article relatif au BO du 3 octobre 2019 concernant l'évaluation de l'EPS au Baccalauréat GT : http://eps.ac-besancon.fr/?p=2180

Le CAP se déroulera suivant les nouvelles modalités précisées dans le BO 31 du 30 juillet 2020 accessible via http://eps.ac-besancon.fr/?p=2311

L'académie de Besançon a choisi d'ajouter l'activité Badminton à la liste des activités proposées aux candidats du baccalauréat et du CAP en ponctuel obligatoire : http://eps.ac-besancon.fr/?p=251

3. Quelques rappels importants:

Les modalités de certification pour le baccalauréat général et technologique sont modifiées à compter de la session 2021.

Les modalités de certification pour le CAP sont modifiées à compter de la session 2021.

Les modalités de certification pour le bac professionnel session 2021 sont identiques à la session 2020 et ne seront modifiées qu'à la session 2022.

La liste académique pour l'ensemble des examens du second degré se déroulant en CCF (Baccalauréat général et technologique, baccalauréat professionnel, CAP et BEP) reste d'actualité pour la session 2021 :

Lien vers la rubrique du site :http://eps.ac-besancon.fr/?p=2180

CP2	CP3	CP4	CP5
Run-Arc	**Aérobic-Step**	**Ultimate**	**Biathlon (course-tir)**

Concernant la session 2021, nous demandons aux équipes de mettre en place une commission d'établissement au cours de laquelle seront examinés les inaptitudes, les cas d'élèves présentant des évaluations partielles (absences à 1 CCF par exemple) ainsi que les résultats de l'établissement en EPS dans les différents diplômes. Cette commission doit pouvoir mettre en relation les services de santé de l'établissement, le chef d'établissement (chef de centre d'examen) ou son représentant et les enseignants d'EPS. Les décisions prises, partagées par tous permettront de donner davantage de cohérence à notre discipline et de se prémunir d'éventuels recours. Cette commission offrira également l'opportunité d'interroger l'offre de formation de l'établissement ainsi que la problématique d'inclusion au travers des protocoles adaptés**.**

E) La sécurité dans le cadre de l'enseignement ou projets liés aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN)

En complément aux exigences strictes de sécurité rappelées dans la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004, **la circulaire N° 2017-075 du 19 avril 2017,** énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux activités physiques de pleine nature (APPN) devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

La formation des enseignants relative à l'escalade s'est engagée en 2017-2018 et s'est poursuivie depuis dans le cadre de formation d'initiative locale.

Le **groupe de travail académique « APPN »** a poursuivi en 2019-2020 ses travaux et les réflexions se sont portées sur les activités physiques et sportives du champ d'apprentissage 2, les plus couramment enseignées dans notre académie, dont les recommandations seront publiées en cours d'année 2020-2021.

Les professeurs d'EPS composant ce groupe constituent des relais pour toutes vos questions concernant le sujet des projets ou actions concernant les APPN.

Rappels : seuls, les projets ou actions intégrant des activités physiques et sportives dites à « environnement spécifique » nécessitent une validation de l'inspection pédagogique régionale et doivent être adressés aux IA-IPR d'EPS.

Le stage de formation et qualification au contrôle des équipements de protection individuelle (EPI) programmé au cours de l'année 2019-2020 n'ayant pu se tenir en raison de la situation sanitaire, est reporté cette année scolaire afin de satisfaire les besoins de formation.

Lien vers la rubrique du site : http://eps.ac-besancon.fr/?cat=75

F) Les sections sportives scolaires et lycée d'accueil de l'excellence sportive (LAES)

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 3015 élèves ont bénéficié d'interventions pédagogiques dans les 133 sections sportives scolaires labellisées (96 sections sportives scolaires en collège, 37 sections sportives scolaires en lycée). 32 activités physiques et sportives sont investies avec un effectif important en football et hand-ball.
L'évolution constante de l'effectif féminin est à souligner et se doit encore d'être renforcée (garçons : 66% de l'effectif global - filles : 34% de l'effectif global).
La commission académique relative au suivi et évaluation des sections sportives solaires a finalisé les avis sur la nouvelle cartographie des sections sportives scolaires, actée par la promulgation des nouveaux arrêtés des sections sportives scolaires et LAES pour la rentrée 2020.

La circulaire du 10 avril 2020 publiée au BO n° 18 du 30 avril 2020 organise actuellement le fonctionnement des sections sportives scolaires. Le texte affirme une aptitude a priori des élèves concernant la pratique au sein des sections sportives scolaires, sans l'exigence d'une présentation de certificat médical. Rappelons cependant que quelques disciplines sportives à « contraintes particulières » nécessitent la présentation d'un certificat médical (même disciplines sportives que pour la licence l'UNSS) « *Sauf pour ces activités, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement ».*

La circulaire fait également état de la création des sections d'excellence sportive (accession au haut niveau). Ce dispositif est piloté par le Monsieur le Recteur de région académique, en étroit lien avec les collectivités et le mouvement sportif. Chaque région académique pourra implanter et installer un schéma territorial d'accession au sport de haut niveau au regard des contextes locaux et des demandes des fédérations. Ce travail en région académique est actuellement en cours.

Les enjeux et modalités de fonctionnement dans l'académie de Besançon ont été précisés par Monsieur le Recteur dans le document « Politique sportive-Orientations et procédures académiques », publié le 25 février 2019. Une actualisation de ce document sera effectuée pour le nouveau plan quadriennal de renouvellement des sections sportives scolaires en 2020-2021 en collèges.

Un nouveau modèle de convention simplifié est proposé (site académique)
La commission académique relative au suivi et évaluation des sections sportives solaires a finalisé les avis sur la nouvelle cartographie des sections sportives scolaires, actée par la promulgation des nouveaux arrêtés des sections sportives scolaires et LAES pour la rentrée 2020.

Vous trouverez ci-joint le document de suivi des sections sportives scolaires à renseigner et à envoyer à monsieur Jean-Christophe Georget
j.christop.georget@ac-besancon.fr

pour le 6 novembre 2020, délai de rigueur.

Nous comptons sur votre engagement afin que soit respecter les dates et opérations.
En effet, l'année scolaire 2020-2021 sera le temps du renouvellement du plan quadriennal des sections sportives scolaires en collèges (plan 2021-2025). Les documents nécessaires au renouvellement ou création d'une section sportive scolaire en collège vous seront adressés ultérieurement par la DOS en collaboration avec l'inspection pédagogique régionale.

Le dispositif académique des LAES, crée en 2010, piloté par l'inspection pédagogique régionale, contribue à la réussite du projet scolaire, sportif et personnel pour les élèves de l'académie, « sportifs (ives) » de niveau régional, de niveau national et a vocation d'accompagner les élèves dans leur accession au haut niveau. Le fonctionnement relève d'une co-construction entre les acteurs engagés (charte de fonctionnement), son organisation en réseau facilite une couverture de tous les territoires de l'académie.
Une commission académique, se réunissant deux fois par an, établit un bilan de fonctionnement du dispositif et émet un avis concernant le recrutement des élèves dans chaque EPLE source. Un arrêté académique autorise son organisation.
La circulaire relative aux sections d'excellence sportive nous encourage à améliorer les contours de ce dispositif innovant, dans le cadre d'un schéma territorial d'accession au haut niveau de région académique en réflexion.

Lien vers la rubrique du site « documents section sportive scolaire » : http://eps.ac-besancon.fr/?cat=15
Lien vers la rubrique du site « documents LAES » : http://eps.ac-besancon.fr/?cat=31

G) La labellisation génération 2024 des établissements scolaires

L'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 s'avère une occasion de transmettre les valeurs de l'olympisme et d'une manière plus globale les valeurs éducatives et civiques du sport à l'École.
Les campagnes de labellisation des écoles et établissements « Génération 2024 » perdurent et chaque année de nouveaux documents sont envoyés au cours du premier trimestre de l'année scolaire (cabinet du recteur), document identique dans les deux académies de Besançon et Dijon.

Trois temps importants sont des marqueurs forts de cette mobilisation de l'éducation nationale, invitant les établissements à y participer, notamment dans le cadre de leur demande de labellisation :

la Journée nationale du sport scolaire
la Semaine olympique et paralympique
la Journée olympique.

Lien vers la rubrique du site « Génération 2024 » : http://eps.ac-besancon.fr/?cat=100

VII. Quelques repères pour l'année scolaire 2020-2021

Jeudi 10 septembre 2020	Ouverture accès « EPSenligne »
Jeudi 3 septembre 2020	Réunion de rentrée « préparation à l'agrégation interne »
Mercredi 23 septembre 2020	Journée Nationale du Sport Scolaire
Mardi 29 septembre 2020	Commission validation référentiels Baccalauréat GT
Jeudi 24 septembre 2020	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 2 INSPE Rectorat
Vendredi 2 octobre 2020	Réunion de rentrée « préparation au CAPEPS interne »
Vendredi 9 octobre 2020	Ouverture EPSNET
Début octobre (date à fixer)	Réunion des responsables de la formation de secteur/Réseaux d'éducation
Jeudi 15 octobre 2020	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 1 DIFOR
Jeudi 5 novembre 2020	Commission de validation des protocoles d'examens lycée EPSNET
	Retour projets pédagogiques EPS lycées EPSENLIGNE
Vendredi 6 novembre 2020	Retour du document de suivi relatif aux sections sportives scolaires
Vendredi 4 décembre 2020	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 2 DIFOR
Mardi 15 décembre 2020	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 1 DIFOR
Jeudi 21 janvier 2021	Journée formation professeurs tuteurs Master MEEF 2 INSPE Rectorat
Jeudi 11 mars 2021 (après-midi)	Réunions présidents jurys examens EPS session 2020
Jeudi 25 février 2021(matin)	Formation complémentaire professeurs tuteurs Master MEEF 1 DIFOR
Mardi 18 mai 2021	Epreuves ponctuelles obligatoires
Jeudi 20 mai 2021	Entretiens sportifs de haut niveau et podiums UNSS voie professionnelle
Jeudi 20 mai 2021	Epreuves ponctuelles facultatives
Vendredi 11 juin 2021	Fin de saisie des notes d'examens EPSNET
Jeudi 17 juin 2021	Commission académique d'harmonisation des notes examens

Pour toute information ou difficulté en EPS, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale **:**

- par courriel, **systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut,**
- par courrier : Patrick CHAVEY et Catherine DODANE, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON Cedex
- par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous vous rappelons que chaque enseignant de l'académie de Besançon dispose d'une messagerie professionnelle. Les enseignants veilleront à consulter régulièrement leur boîte académique, qui reste un moyen privilégié de liaison avec les services du rectorat et notamment l'inspection pédagogique.

Le développement professionnel de toutes et tous est au cœur des préoccupations de l'inspection pédagogique régionale, qui se mobilisera pour vous accompagner individuellement et collectivement. C'est en innovant, en fédérant les énergies, en mutualisant nos compétences et nos ressources que chacun.e s'épanouira dans l'exercice de son métier, au service des progrès et de la réussite de tous les élèves.

Patrick CHAVEY et Catherine DODANE,
IA-IPR EPS